
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 15

Votants: 15

Séance du 22 juin 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux juin l'assemblée régulièrement convoquée le 16 juin 2020 s'est réunie sous la présidence de Eddy ROHRBACH, Maire
Sont présents: Eddy ROHRBACH, Pierre PAPKA, Pierre LEININGER, Patrick JITTEN, Martine JAMANN, Renée MARTIN, Valérie CHRISTOPHE, Anne-Marie ROHRBACH, Alexandre PFLEGER, Sylvie RIHN, Christiane QUIRIN, Sébastien STOCK, Franck ROHR, Joëlle NUSSBAUM, Stéphane HIRAULT

Secrétaire de séance : Christine BOOS (Droit Local : article L. 2541-6 et 7 du CGCT)

Objet: Vote des taux des taxes directes locales pour 2020 - 2020 DE 22

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré en un large échange de vues, après avoir examiné l'état des taux des taxes locales appliquées dans les communes du canton et en particulier celles situées dans la même strate que la commune de WEYER, compte tenu de la contribution communale au fonctionnement de la garderie périscolaire et des projets futurs, décide d'appliquer le coefficient de variation proportionnelle de 1,171159. Les taux des taxes directes locales pour 2020 passent donc comme suit :

Taxe d'habitation : 15,53 % (taux gelé conformément à la réforme de la fiscalité directe locale) ;
Taxe foncière (bâti) : de 8,27 % à 9,69 % ; Taxe foncière (non bâti) : de 35,99 % à 42,15 % ; CFE : de 14,22 % à 16,65 % ce qui représente une recette supplémentaire de 10 191 €.

Objet: Création d'un poste d'adjoint technique en contrat aidé

Le conseil municipal, vu le dispositif des contrats aidés, sur proposition de Monsieur le Maire et de Messieurs les adjoints, après en avoir délibéré,

- décide de créer un poste d'adjoint technique en contrat aidé avec un coefficient horaire de 20/35ème avec effet au 1er juillet 2020.
- le poste sera rémunéré sur la base du smic horaire et sera subventionné à hauteur de 60 %.
- autorise Monsieur le Maire à procéder à la nomination et à signer la convention CUI-CAE ainsi que le contrat à intervenir.

Objet: Renouvellement de la commission communale des impôts directs : proposition de liste à la DGFIP - 2020 DE 24

Le conseil municipal, après délibération, établit la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID) comme suit, Monsieur le Maire Eddy ROHRBACH étant le Président :

| | | | |
|------------|----------|----------|------------|
| CHRISTOPHE | Valérie | MONZEL | Arsène |
| DECAMPS | Marc | NOEL | Serge |
| FOLLENIUS | Théo | NUSSBAUM | Joëlle |
| GROSSMANN | Henri | PAPKA | Pierre |
| HIRAULT | Stéphane | PFLEGER | Alexandre |
| HOHWALD | Adrien | QUIRIN | Christiane |
| JAMANN | Martine | RIHN | Sylvie |
| JITTEN | Patrick | ROHR | Franck |
| KIEFFER | Thomas | ROHRBACH | Anne-Marie |

| | | | |
|-----------|--------|-----------|-----------|
| LEININGER | Pierre | SCHAEFFER | Roland |
| LOEFFLER | Marc | STOCK | Sébastien |
| MARTIN | Renée | THIEBAUT | Marlyse |

Objet: Constitution de commissions communales - 2020_DE_25

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de constituer les commissions communales suivantes :

Commission d'appel d'offres et travaux :

Président : Eddy ROHRBACH Titulaires : Pierre PAPKA, Pierre LEININGER, JITTEN Patrick
Suppléants : Renée MARTIN, Sébastien STOCK et Joëlle NUSSBAUM

Forêt et environnement : ROHRBACH Eddy, PAPKA Pierre, LEININGER Pierre, JITTEN Patrick,
MARTIN Renée, CHRISTOPHE Valérie, PFLEGER Alexandre, RIHN Sylvie, QUIRIN Christiane

Bibliothèque : CHRISTOPHE Valérie, ROHRBACH Anne-Marie et QUIRIN Christiane

Fleurissement : ROHRBACH Eddy, PAPKA Pierre, MARTIN Renée, ROHRBACH Anne-Marie, RIHN
Sylvie, QUIRIN Christiane

Commission sécurité : LEININGER Pierre, CHRISTOPHE Valérie, STOCK Sébastien et HIRault
Stéphane

Commission consultative de la chasse : ROHRBACH Eddy, PAPKA Pierre, JITTEN Patrick

Correspondant Office du Tourisme : PAPKA Pierre

Animation et relations avec les associations, de la culture et du patrimoine : ROHRBACH Eddy, PAPKA
Pierre, LEININGER Pierre, MARTIN Renée, CHRISTOPHE Valérie, QUIRIN Christiane, STOCK
Sébastien, ROHR Franck et HIRault Stéphane

Objet: Programme des travaux à réaliser en forêt communale en 2020 - 2020_DE_26

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le programme d'actions que préconise l'Office National des
Forêts pour 2020 à réaliser en forêt communale.

Après en avoir délibéré, et compte tenu de la conjoncture, décide de réaliser :

- les travaux sylvicoles à savoir dégagement manuel localisé de régénération naturelle par cassage en parcelle
15

- les travaux de protection contre les dégâts de gibier par la fourniture de protections individuelles contre le
gibier en parcelle 15.

Par ailleurs, le conseil se prononce favorablement sur le projet proposé par l'ONF de plantation à titre
expérimental de Calocèdre sur 2 ha de parcelle en friche.

Objet: Fixation des subventions aux associations - 2020_DE_27

Le conseil municipal procède à la répartition des subventions à allouer aux associations, établissements
scolaires et élèves participant à des voyages pédagogiques qui seront intégrées au budget primitif de 2020
comme suit :

| BENEFICIAIRES | Montant alloué |
|---|----------------|
| COLLEGE DE DRULINGEN (29 élèves x 20 €) | 580,00 € |
| AMICALE SECRETAIRES DE MAIRIE | 38,00 € |
| ASSOCIATION ARBORICOLE | 152,00 € |
| ASSOCIATION DE GESTON DE L'ESPACE DE L'ISCH | 152,00 € |
| ASSOCIATION DE PECHE | 152,00 € |
| ASSOCIATION SPORTIVE DE WEYER | 305,00 € |
| CLUB FEMININ DE GYMNASTIQUE | 152,00 € |
| CROIX ROUGE | 76,00 € |
| LES CULOTTES COURTES | 152,00 € |
| ECOLE DE MUSIQUE (opération musique à l'école) | 892,24 € |
| FNACA | 152,00 € |
| LES PETITES MAINS CREATIVES | 152,00 € |
| PAROISSE PROTESTANTE (pour le chauffage du foyer) | 800,00 € |
| SECTION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE DRULINGEN | 152,00 € |
| WEYER BALLON | 152,00 € |
| WEYER HISTOIRE MÉMOIRE ET PATRIMOINE | 152,00 € |
| Alexis SY pour voyage scolaire à LA NORMA | 30,00 € |
| reste à répartir pour VOYAGES SCOLAIRES ET DIVERS PARTICULIERS dont ravalement de façades | 3 938,76 € |

Objet: Fixation des dépenses à imputer au compte 6232 "fêtes et cérémonies" - 2020 DE 28

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir consulté Monsieur le trésorier municipal,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE,

Il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

-d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, les anniversaires ;

- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles;

- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Entendu le rapport de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

Objet: Débat d'orientation budgétaire - projet d'acquisition de terrain - 2020_DE_29

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à débattre sur les projets d'investissements à entreprendre en 2020.

Il informe le conseil municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner déposée par le propriétaire d'une parcelle située en zone IAU à proximité de la rue du moulin et questionne les conseillers quant à l'opportunité d'user du droit de préemption urbain afin d'y aménager des terrains à construire, voire d'étendre la viabilisation à plusieurs terrains supplémentaires. Il propose de réaliser une étude de faisabilité et de demander les devis correspondants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'acheter la parcelle 91 de la section 10 d'une superficie totale de 28,54 ares à Monsieur Jean-Pierre WILHELM et Madame Marie-Jeanne SCHAETZEL chacun pour moitié, au prix total de 54 270 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.